

**Projet de nettoyage de l'étang n° 3 et de la baie Charette à Saint-Donat**

**LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2010 À SAINT-DONAT**

**Québec, le 5 octobre 2010** – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de nettoyage de l'étang n° 3 et de la baie Charette à Saint-Donat par la municipalité de Saint-Donat*. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **lundi 1<sup>er</sup> novembre, à compter de 19 h 30, à la salle Jules-St-Georges de l'hôtel de ville de Saint-Donat, 490 rue Principale**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 19 novembre 2010.

**OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 19 novembre 2010, ces documents peuvent être consultés dans le centre de consultation régional suivant :

- Bibliothèque municipale de Saint-Donat, 510, rue Desrochers.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Mandats en cours ».

**LE PROJET**

Le promoteur du projet, la municipalité de Saint-Donat, désire améliorer les conditions biophysiques de l'étang n°3 et de la baie Charrette en procédant à l'enlèvement des sédiments accumulés dans ces deux plans d'eau. Ces travaux contribueraient à augmenter la profondeur de la colonne d'eau et à diminuer la quantité de phosphore, réduisant ainsi la productivité du milieu. Le projet permettrait également aux riverains de la baie Charrette de retrouver l'usage de leur plan d'eau, en plus de redonner une meilleure capacité de rétention à l'étang et de réduire les apports vers la baie.

La planification des travaux de nettoyage prévoit trois étapes sur une période de trois ans, soit le dragage des sédiments dans l'étang n°3 et la baie Charrette, la déshydratation des sédiments dragués et la valorisation de ces sédiments. Le volume de sédiments à draguer totaliserait 52 000 m<sup>3</sup>. Ces travaux seraient réalisés sur une période de deux ans, à un rythme d'une vingtaine de jours par année entre la

deuxième semaine de septembre et la dernière semaine d'octobre. Les sédiments dragués seront déshydratés avec la technologie des géotubes, une filtration par sacs géotextiles. Par la suite, les sédiments déshydratés seraient utilisés à des fins de valorisation sylvicole. Ces travaux, prévus au moment de la dernière année, s'échelonnent sur environ 38 jours et auraient lieu au printemps au cours des mois d'avril à juin. Le coût total des travaux serait de l'ordre de 1,5 million de dollars

### **Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact**

Selon les études du promoteur, le bruit engendré par les travaux de dragage est l'impact le plus important du projet. Comme mesure d'atténuation, le promoteur s'engage à réaliser les travaux sur la plus courte période possible. De plus, les travaux de dragage des sédiments seraient réalisés à l'automne, une période moins favorable à la villégiature. Les poissons, les reptiles et les amphibiens subiraient également une perturbation de leur milieu au moment du dragage. Ces impacts seraient atténués en réalisant les travaux en dehors des périodes critiques pour ces espèces et en préservant les herbiers émergents le long des rives.

Les travaux de dragage causeraient une augmentation temporaire des matières en suspension et de la turbidité à proximité de la zone de dragage. L'utilisation d'un équipement qui minimise la remise en suspension des sédiments et l'installation d'un rideau de turbidité permettraient de limiter l'ampleur et l'étendue de cette augmentation.

### **LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE**

C'est durant cette période d'information de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 19 novembre 2010, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

### **QU'EST-CE QUE LE BAPE ?**

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme indépendant qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique. Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Karine Lavoie, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 536 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [saint-donat@bape.gouv.qc.ca](mailto:saint-donat@bape.gouv.qc.ca).